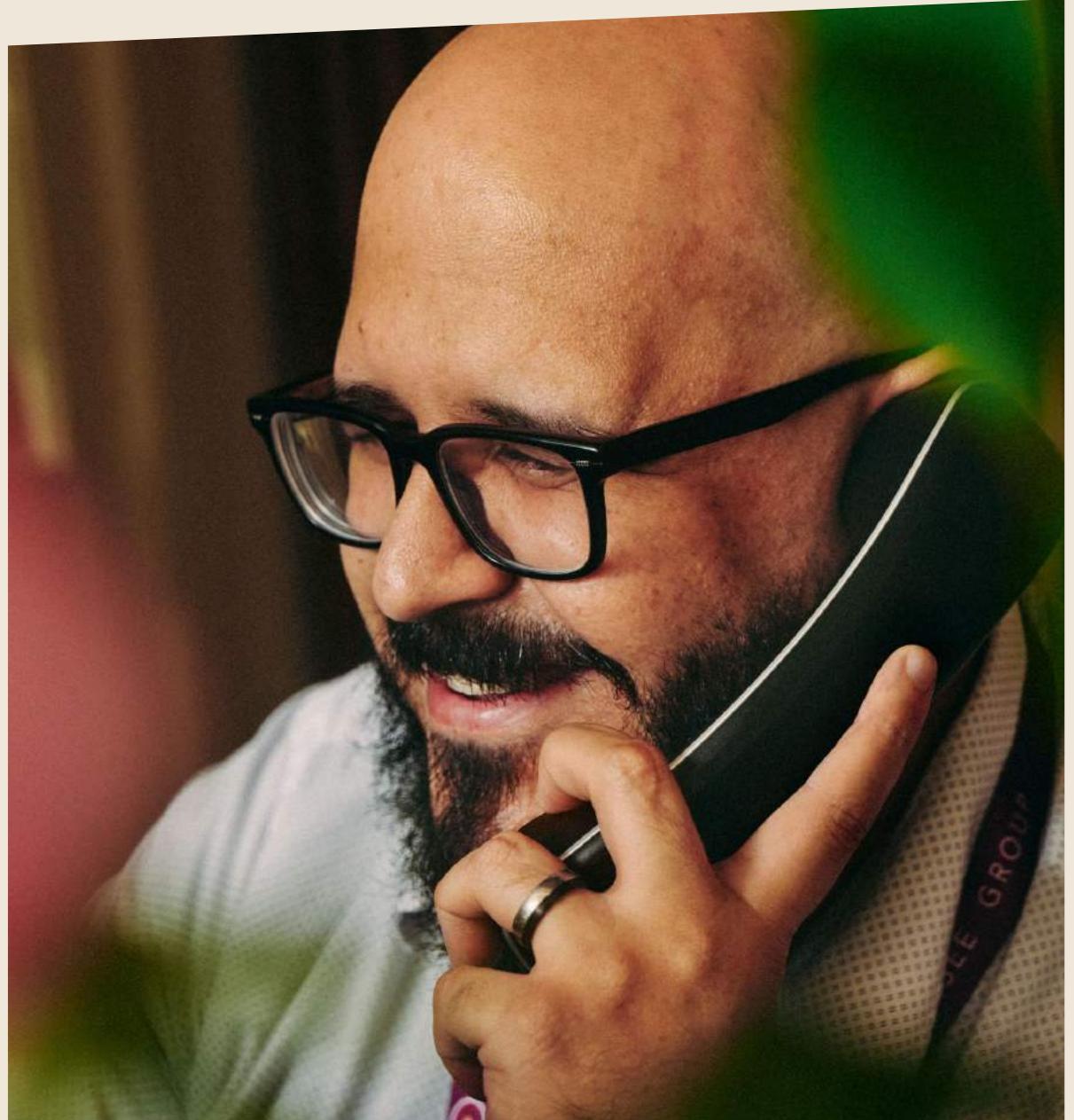


COLISEE

Achats Responsables
Charte Fournisseurs.

Applicable au 01 janvier 2022.
Dernière mise à jour : 22 juillet 2024.



Achats Responsables

Charte Fournisseurs

Applicable au 01 janvier 2022

Dernière mise à jour : 22 juillet 2024

PREAMBULE : LES AMBITIONS DU GROUPE EN MATIERE D'ACHATS

Dans le cadre de sa politique d'Achats, COLISEE s'est engagé à rendre responsable l'ensemble de sa sphère d'influence, en impliquant ses filiales, ses partenaires et partenaires commerciaux. Cette politique, pilotée par le service Achats, s'inscrit dans les ambitions de COLISEE. Tout acte d'achat doit se conformer aux exigences en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe.

- COLISEE s'assure que l'ensemble de ses partenaires commerciaux sont en conformité avec les **lois et réglementations applicables**, ainsi que les **conventions internationales** portant sur les **Droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement et l'éthique**, notamment le **Pacte Mondial des Nations Unies**. Le Groupe les encourage également à mettre en place des initiatives en faveur de l'environnement, de la santé, des ressources humaines et de la sécurité.
- COLISEE s'assure que l'ensemble de sa sphère d'influence est en conformité avec les lois et règlementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel et a mis en œuvre toutes les mesures utiles pour sécuriser la conservation, le traitement et le partage de données personnelles. A ce titre, COLISEE a développé une Charte de Protection des données applicable à ses filiales, ses partenaires notamment les partenaires commerciaux.
- Tout partenaire commercial de COLISEE doit signer et respecter la présente **Charte Fournisseurs**. Cet engagement est une condition nécessaire à une relation pérenne avec le Groupe.
- COLISEE souhaite privilégier l'achat **de produits et de services éco-conçus, respectueux de l'environnement** et socialement responsables.

- **COLISEE sensibilise au développement durable** ses partenaires commerciaux et leur formule explicitement ses attentes.
- COLISEE prend en compte dans **l'évaluation globale** de ses partenaires commerciaux, la fiabilité de leur engagement dans le développement durable.
- COLISEE **applique cette politique à toutes ses entités**. Elle sera régulièrement révisée, mise à jour dès que nécessaire, appliquée et communiquée aux parties prenantes concernées.

Par conséquent, COLISEE a formalisé un ensemble d'engagements éthiques, sociaux et environnementaux à travers la présente charte définissant les règles de conduite (la « Charte »). La Charte témoigne la volonté de COLISEE de promouvoir, dans le cadre de ses achats et plus largement de ses contrats de prestation, l'application de ses engagements.

LES EXIGENCES DE COLISEE

Nos partenaires commerciaux jouent un rôle clé dans la croissance et le succès de COLISEE. Aussi, il est important de rappeler les exigences que nous attendons.

Le Groupe demande à ses partenaires commerciaux de signer la Charte qui sera annexée à chaque contrat, ou par anticipation sur demande du service Achats.

Le partenaire commercial reconnaît par sa signature que le respect des règles et préconisations énoncées par la présente charte est un élément essentiel de la relation commerciale.

Le non-respect d'un des principes énoncés peut constituer un motif légitime de suspension voire de rupture de la relation commerciale dans les conditions contractuelles négociées.

Le partenaire commercial s'engage à :

- Avoir **lu attentivement la Charte**,
- **Respecter** la Charte et son esprit, la faire **respecter** par les éventuels sous-traitants préalablement déclarés,
- Travailler dans une **approche d'amélioration continue** accompagnée d'outils d'évaluation de la performance,

- Répondre aux sollicitations de COLISEE en matière d'**évaluation de performance**,
- Autoriser COLISEE ou des prestataires mandatés à réaliser des **audits** dont les modalités pourront être prévues contractuellement,
- Mettre en œuvre les **plans d'actions** requis

L'EXIGENCE D'UNE ÉTHIQUE COMMERCIALE

Déontologie et confidentialité

Le partenaire commercial exercera son activité économique dans le respect des règles de déontologie et de bonne gouvernance. Il s'engage à ne divulguer aucune information acquise dans le cadre de la relation commerciale avec COLISEE. Il s'engage à se comporter en concurrent loyal et conformément au Droit de la concurrence. Le partenaire commercial s'engage notamment sur l'existence de règles claires, de procédures et processus visant à prévenir les conflits d'intérêt et les pratiques de corruption active et/ou passive.

Transparence et exhaustivité des prix

Afin de permettre l'appréciation par COLISEE de l'ensemble des composantes du coût des biens et services achetés, le partenaire commercial s'engage à **remettre exclusivement des prix nets de toute remise ou escompte**. En particulier, les remises forfaitaires basées sur le volant d'affaires entre COLISEE et le partenaire commercial doivent rester exceptionnelles et seront soumises à la validation préalable du Comité Exécutif du Groupe.

Devoir de vigilance

Le partenaire commercial s'engage à respecter, en son nom et au nom et pour le compte de ses fournisseurs et sous-traitants, l'ensemble des exigences de la Charte. COLISEE se réserve le droit d'en solliciter la preuve au partenaire commercial.

Sécurité et protection des données

Le partenaire commercial s'engage à garantir la sécurité, la confidentialité des données personnelles qu'il est amené à traiter dans le cadre de ses relations contractuelles avec COLISEE ainsi que la licéité des traitements de données qu'il peut mettre en œuvre. Cet engagement porte tant sur les données relatives à COLISEE que sur les données relatives aux collaborateurs, les résidents, les patients, les proches et les prospects. Quelle que soit sa qualification juridique, le partenaire commercial s'engage à respecter la réglementation applicable à la protection des données ainsi que la Charte de protection des données.

Il veillera, en outre, au respect des mêmes obligations de la part de ses propres partenaires, fournisseurs ou sous-traitants.

LES EXIGENCES SOCIALES

Élimination du Travail forcé, du travail illégal, abolition du travail des enfants et respect de la liberté syndicale

Le partenaire commercial s'engage à n'avoir en aucun cas recours au travail forcé ou obligatoire tel que défini dans les Conventions fondamentales 29 et 105 de l'OIT. Le partenaire commercial doit respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies. Il s'engage à ne pas faire travailler des personnes n'ayant pas l'âge minimum requis pour travailler comme défini dans les Conventions fondamentales 138 et 182 de l'OIT, et à lutter contre le travail illégal. Le partenaire commercial s'engage aussi au plus strict respect de la liberté syndicale telle que définie dans les Conventions fondamentales 87 et 98 de l'OIT.

Il veillera, en outre, au respect des mêmes obligations de la part de ses propres partenaires, fournisseurs ou sous-traitants.

Non-discrimination, promotion de la diversité

Le partenaire commercial s'engage à ce que sa politique d'emploi se fonde sur les compétences de l'individu et non sur d'autres critères comme les caractéristiques personnelles, de santé ou les croyances.

Il doit veiller au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et favoriser la diversité, l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de travail.

Le partenaire commercial doit faciliter la mise en œuvre de pratiques inclusives, et privilégier le recours au secteur de l'insertion, au secteur adapté aux personnes en situation de handicap, aux collaborations avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

COLISEE est attentif à la promotion par les partenaires commerciaux de la diversité des profils au sein des équipes, convaincu que cette idée est génératrice d'innovation et de performance. COLISEE agit en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Respect des collaborateurs

Le respect de ses collaborateurs est une valeur forte de COLISEE qu'il entend promouvoir auprès de ses partenaires commerciaux. Le partenaire commercial s'engage à refuser toute pratique avilissante dans l'entreprise. Il s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour que chaque collaborateur soit traité avec égard et dignité.

Santé, sécurité et bien-être au travail

Le partenaire commercial déclare respecter les dispositions du Code du travail relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité des salariés. En outre, il applique toute procédure visant à améliorer les conditions de travail au sein de son entreprise et maîtriser les risques professionnels. Le partenaire commercial s'engage à mettre en

œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail sûr et sain et à maintenir un environnement propice à son bien-être.

Rémunération

Le partenaire commercial doit accorder une rémunération conforme à la réglementation nationale relative au salaire minimum. En l'absence de réglementation nationale, la rémunération doit être suffisante pour couvrir les besoins essentiels tels que le logement, la nourriture, et la santé, et répondre aux standards de la Convention OIT C131 sur la fixation des salaires minima.

Temps de travail

Le temps de travail, y compris les heures supplémentaires, doit être conforme aux lois nationales applicables. En l'absence de loi nationale, les normes de l'OIT doivent s'appliquer. Le partenaire commercial doit veiller à ce que tous les travailleurs bénéficient de congés payés.

LES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Protection de l'environnement

Le partenaire commercial s'engage à réaliser sa prestation de manière responsable de façon à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement. Il déclare notamment être en conformité avec les lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement en vigueur dans les pays où il exerce ses activités ; il garantit être en possession de tous les certificats et/ou autorisations requis par la Loi pour exploiter ses sites et/ou activités. Il s'engage à respecter le principe de précaution à chaque fois que cela lui apparaîtra opportun et/ou nécessaire.

Le partenaire commercial s'engage à faire tous les efforts pour éliminer ou réduire les sources de pollution générées par ses activités, pour préserver l'écosystème et les ressources naturelles, pour réduire ses consommations d'énergie, pour éviter ou minimiser l'utilisation de substances dangereuses et pour limiter l'utilisation de matières premières : privilégier la réutilisation, éco-concevoir, promouvoir le recyclage et veiller au bon traitement des déchets.

Le partenaire commercial s'assure de la sécurité de manutention, transport, stockage, recyclage et gestion des déchets sur ses sites d'activité. Il reconnaît que, conformément aux dispositions légales ou réglementaires applicables, les déchets, eaux usées ou émissions néfastes pour l'environnement ou la santé humaine doivent être contrôlés et traités avant rejet dans l'environnement.

Santé et sécurité des clients

Le partenaire commercial garantit aux clients de COLISEE la fourniture de produit ne comportant aucun risque pour leur santé et pour l'environnement.

Commerce équitable et produits responsables

Le partenaire commercial s'efforce de proposer des solutions « éco-responsables » innovantes à COLISEE et met en avant les caractéristiques liées à l'environnement des prestations et des produits vendus.

Le partenaire commercial s'engage autant que possible à utiliser des produits issus du commerce équitable.

LES ENGAGEMENTS DE COLISEE VIS-A-VIS DE SES FOURNISSEURS

Nos partenaires commerciaux jouent un rôle clé dans la croissance et le succès de COLISEE. Aussi, il est important de rappeler les engagements que nous prenons vis-à-vis d'eux.

Ethique

La culture de la performance qui anime COLISEE doit s'inscrire dans le respect de règles de conduites éthiques. Notre politique d'Achats responsables est basée sur les principes d'impartialité, d'équité, de transparence, de loyauté, et nous respectons l'indépendance et l'identité propre de nos partenaires commerciaux.

Confidentialité

Chaque collaborateur garantit la confidentialité des données non publiques relatives aux partenaires commerciaux.

Conflits d'intérêts

Chaque collaborateur s'assure que ses activités et intérêts personnels, directs ou indirects, n'entrent pas en conflit avec ceux de COLISEE. Chaque décision doit répondre à des critères objectifs, dans le meilleur intérêt pour l'entreprise.

Concurrence, équité, transparence

COLISEE applique des méthodes d'achats qui stimulent la réelle concurrence entre les partenaires commerciaux.

Il fonde ses relations sur des principes de transparence, d'équité et d'intégrité.

Recueil des signalements

Colisée a mis en place un dispositif d'alerte afin d'accompagner sa démarche éthique et de compléter les moyens d'actions des collaborateurs, des clients, et de l'ensemble de ses partenaires. Ainsi, chacun pourra être acteur de l'éthique et de la prévention des risques qui y sont liés.

Amélioration de la performance de nos partenaires commerciaux

COLISEE cherche à construire avec ses partenaires commerciaux des relations à long terme.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration commune, COLISEE souhaite aider ses partenaires commerciaux à se perfectionner et ainsi vise, dans le cadre d'une relation gagnant-gagnant, à s'inscrire dans des pratiques d'excellence.

Réduction des risques de dépendance réciproque

COLISEE cherche à éviter toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril l'une des parties. Il invite donc ses partenaires commerciaux à constamment diversifier leur clientèle.

Modalités et délais de règlement

COLISEE respecte les modalités et délais de règlement conformément aux échéances et conditions prévues au contrat liant les parties et à la réglementation en vigueur. Néanmoins, la mise en paiement d'une facture pourrait être bloquée par COLISEE en cas d'écart par rapport à la commande passée. Le cas échéant, COLISEE informera le partenaire commercial dans les meilleurs délais de ce blocage et de sa cause, ou le cas échéant selon les modalités prévues au contrat liant les parties afin de trouver conjointement une solution.

Pour les appels d'offres, sélection impartiale

COLISEE traite ses partenaires commerciaux avec honnêteté et respect, et donne les mêmes chances à tous, dans les phases de sélection ; la sélection se fait de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis et transparents.

Pour ses appels d'offres, COLISEE souhaite **promouvoir les engagements sociaux, environnementaux et de gouvernance** et demande à ses partenaires commerciaux de présenter leurs actions, leurs engagements et éventuelles certifications en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale, qui **rentreront systématiquement dans les critères d'évaluation des offres**.

Je, soussigné(e) _____

Occupant la fonction de _____

Au sein de l'entreprise _____

confirme par la présente avoir pris pleinement connaissance de la présente Charte

Fait à :

Le :

Signature et cachet